
Cour d'Appel de Dakar

Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar

Siège

CONTESTATIONS DE SAISIE

AUDIENCE DU 26.07.2024
PRESIDENT: Samba NDIAYE
GREFFIER: Ndack NDIAYE**AFFAIRES RENVOYEEES**

N°	N° RÔLE	DEMANDEURS	CONSEIL(DEMANDEURS)	DÉFENDEURS	CONSEIL(DÉFENDEURS)	RESULTATS
1.	527/2024	1)MONSIEUR PAPA MOMAR NGOM	<i>Me ALASSANE CISSE HUISSER DE JUSTICE A LA COUR DAKAR</i>	MONSIEUR MATAR DIEYE		D 09/08/2024
2.	533/2024	1)STE SIRIUS TELECOM AFRIQUE SA	<i>Me BABOUCAR CISSE, AVOCAT A LA COUR DAKAR</i>	COLLECTIF DES TRAVAILLEURS DE SIRIUS TELECOM ET AUTRES		R 02/08/2024
3.	542/2024	1)FCCMS	<i>Me COLUMBA SEYE NDIAYE, AVOCAT A LA COUR DAKAR</i>	MOUHAMED NDIAYE ET AUTRES		D 09/08/2024
4.	546/2024	1)SOCIETE EXCELLEC SA	<i>Me GUEDEL NDIAYE ET ASS AVOCAT A LA COUR DAKAR</i>	² MONSIEUR LE DGID DES FRANDES ENTREPRISES ET ASS		Radiation
5.	551/2024	1)BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DIYTE BCEAO		MONSIEUR ABDOURAHMANE FALL		D 09/08/2024
6.	554/2024	1)MONSIEUR ALIOU THIAO	<i>Me EL HADJ BADARA NDIAYE AVOCAT A LA COUR DAKAR</i>	MONSIEUR AMADOU MAGUETTE SARR		R 02/08/2024
7.	556/2024	1)MAGUETTE BOP BENGELOUNE		MONSIEUR PAPA ALIOUNE SARR		D 09/08/2024
8.	581/2024	1)BATILAND SA	<i>Me Guedel NDIAYE, avocat à la cour et associés</i>	Ismaila SOW, El Hadji Rawane DIAW, Maguette		D 09/08/2024

				NGOM, Makhtar WADE et autres		
9.	584/2024	1)Serigne Cheikh LO, propriétaire du parking	<i>Me El hadji Badara NDIAYE, avocat à la cour dakar</i>	Amadou Maguette SARR - Aliou THIAO		R 02/08/2024 obs c/tous
10	587/2024	1)Samba THIAM	<i>SCP KANE et SAMBE, Avocats à la cour dakar</i>	El Hadji Amadou GUEYE		D 09/08/2024
11	594/2024	1)SRT	<i>MES BA ET OUMAIS</i>	ALIOU ABDOUL DIOP ET AUTRES		R 09/08/2024 obs orales c/tous
12		Idrissa NIANG		GMD		DR 09/08/2024

AFFAIRES NOUVELLES

N°	N° RÔLE	DEMANDEURS	CONSEIL(DEMANDEURS)	DÉFENDEURS	CONSEIL(DÉFENDEURS)	RESULTATS
13	621/2024	1)La Société System Areal Network -SA dite SAN SA	<i>Mes THIOUB et NDOUR, avocat à la cour dakar</i>	Cheikh Ahmed Tidiane DIENG -l'Ecole Supérieure de Ménagement Stratégique dite ESMS et autre		R 09/08/2024 obs Me SARR
14	623/2024	1)Sciété SUMMA TURIZM YATIRIMCILIGI ANONIM	<i>Me Adama GUEYE et Partners, avocat à la cour dakar</i>	La Drecteur Général des Impots et Domaines -Le Chef du Bureau de Recouvrement Général de la direction des Grandes Entreprises		R 09/08/2024 obs défendeur
15	624/2024	1)La Société Compagnie Sénégalaise et Industrielle de PVC dite CSIP SARL	<i>Me Ndoumbé WANE, avocat à la cour dakar</i>	Wafik William Basily MONAREB -Coris Bank	<i>Me Alhassane DIALLO, avocat à la cour dakar</i>	R 09/08/2024 Obs Me DIALLO
16	629/2024	1)SOCOCIM INDUSTRIES	<i>Me GUEDEL NDIAYE ET ASS, AVOCATS A LA COUR DAKAR</i>	Me MAGUETTE TALL LO ET AUTRES		R 09/08/2024 Obs défendeur
17	643/2024	1)STE VIGASSISTANCE SAS	<i>Me CHRISTIAN FAYE ET ASS, AVOCATS A LA COUR DAKAR</i>	ADAMA SENE ET AUTRES	<i>Me FRANCOIS SARR ET ASS, AVOCATS A LA COUR DAKAR</i>	R 09/08/2024 obs défendeur
18	647/2024	1)STE INTERIM SERVICES COMMERCE SARL	<i>Me SCPA FAYE ET SALL, AVOCATS A LA COUR DAKAR</i>	MAMADOU CISSOKHO ET AUTRES		R 09/08/2024 obs défendeur
19	648/2024	1)VIVO ENERGY SENEGAL	<i>Me MAYACINE TOLUNKARA ET ASS, AVOCATS A LA COUR DAKAR</i>	MOUSTAPHA BA ET AUTRES	<i>Me YOUSSEUPHA CAMARA , AVOCAT A LA COUR DAKAR</i>	R 09/08/2024 obs défendeur

20	649/2024	1)STE PETROSEN SA	Me SCP SYSS AVOCATS ET ASS, AVOCATS A LA COUR DAKAR	OUMAR KANDE ET AUTRES	Me SCP GUEDEL NDIAYE ET ASS, AVOCATS A LA COUR DAKAR	R 09/08/2024
----	----------	-------------------	---	-----------------------	--	--------------

DELIBERES

N°RG	N°JGMT	NOMS DES PARTIES	DISPOSITIFS
134/24	274/24	Francine FLANDIN (Me Ibrahima GUEYE) CONTRE Michel PLANTIER (Me Christian FAYE)	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé et en premier ressort En la forme • Recevons l’action Au fond • Cantonnons l’exécution à la somme de 5.247.655 FCFA ; • Ordonnons la continuation des poursuites sauf paiement de la créance en 03 mensualités à compter du 1^{er} Août 2024 sans nouveau référé ; • Condamnons la demanderesse aux dépens.
131/24	275/24	Mbaye DIOUF (Me Farra DIOUF) CONTRE Amadou Tidiane WATT	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en référé et en premier ressort En la forme • Recevons l’action Au fond • Ordonnons la continuation des poursuites sans délai et sans nouveau référé ; • Mettons les dépens à la charge du demandeur.
135/24	276/24	Samba DIAGNE CONTRE Impots de NGOR ALMADIES	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé et en premier ressort En la forme • Recevons l’action Au fond • Ordonnons la continuation des poursuites sans délai et sans

			nouveau référé ; • Mettons les dépens à la charge du demandeur.
534/24	277/24	SENELEC SA (SYSS Avocats) CONTRE DGID	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de la SENELEC et par défaut à l'encontre des autres parties, en matière d'exécution, en la forme des référés et en premier ressort En la forme • Recevons l'action Au fond • Déboutons la Société Nationale d'Electricité dite SENELEC de sa demande en distraction d'objets saisis suivant PV de saisie vente du 16 mai 2024 de Maître El Hadji DIOUF SARR, Huissier de justice à Dakar ; • Mettons les dépens à la charge de la SENELEC.
127/24	278/24	Maty GUEYE (Me Youssoupha CAMARA) CONTRE Abdou Kader KANE (Me El Hadji Ibrahima NDIAYE)	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en référé et en premier ressort En la forme • Recevons l'action Au fond • Accordons à Maty GUEYE un délai d'un mois ; • Ordonnons la continuation des poursuites à compter du 1^{er} septembre 2024, sans nouveau référé ; • Mettons les dépens à la charge de Maty GUEYE
502/24	279/24	Habi BA (Me Alassane CISSE) CONTRE Diaminatou Dieye BA et autres (Me Youssoupha CAMARA)	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé et en premier ressort En la forme • Recevons l'action Au fond • Rejetons l'exception d'inexécution comme étant mal fondée ; • Déboutons Habi BA de sa demande en nullité du PV de saisie vente en date du 09 mars 2024 comme mal fondée ; • Le condamnons aux dépens.

473/24	280/24	Anta Cheikh GUEYE épouse LANZETTI et Adriano LANZETTI et autres (Me Geneviève LENOBLE) CONTRE L'Agence de Voyages Sénégal Travel services	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière d'exécution et en premier ressort En la forme • Recevons l'action Au fond • Déboutons Anta Cheikh GUEYE épouse LANZETTI es qualité de représentant légal des enfants mineurs Martine, Marina et Luigi LANZETTI de toutes leurs demandes comme étant mal fondées ; • Les condamnons aux dépens.
574	281/24	La Société SEPCO Industries SA (Me Abdoulaye SENE) CONTRE Monsieur Papa Samba SARR (Me Ibrahima DIOP)	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé et en premier ressort En la forme • Recevons l'action Au fond • Rejetons les moyens de contestations soulevés par la société SEPCO Industries SA comme mal fondés ; • En conséquence, la déboutons de sa demande en mainlevée de la saisie-attribution de créance pratiquée par exploit de 28 mai 2024 de Maitre Mintou Boye DIOP, huissier de justice à Dakar ; • Ordonnons l'exécution provisoire ; • Mettons les dépens à la charge de la société SEPCO Industries SA
484	282/24	Hoiries de feu Arfang Ibrahima MAKALOU à savoir son père Mamadou MAKALOU et autres (Me Sidy FALL) CONTRE BNDE (Me Ibrahima NDIAYE)	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en la forme des référés et en premier ressort En la forme • Recevons l'action Au fond • Ordonnons à la BNDE de payer aux héritiers de Arfang Ibrahima MAKALOU, la somme de quarante-neuf millions huit cent soixante-dix mille neuf cent vingt-deux (49.870.922) FCFA, représentant les causes de la saisie attribution de créances pratiquée par exploit des 16, 17 et 18 octobre 2023 ; ce, sous astreinte de cent

			mille (100.000) FCFA par jour de retard à compter du prononcé de la décision ; • Ordonnons l'exécution provisoire sur minute et avant enregistrement ; • Condamnons les défenderesses aux dépens.
--	--	--	--

